Le Monde, 1er mars 2013

Réformes institutionnelles : l'avertissement des sénateurs socialistes

Le président de la commission des lois, Jean-Pierre Sueur (PS), s'inquiète de la pusillanimité de l'exécutif sur la décentralisation

Jean-Pierre Sueur n'est pas coutumier des déclarations tonitruantes. Aussi, quand le président (PS) de la commission des lois du Sénat hausse le ton, l'avertissement mérite d'être pris en compte. La commission des lois va être, dans les semaines à venir, un élément clé sur les projets de réformes institutionnelles. Le sénateur du Loiret s'inquiète de la pusillanimité affichée par le gouvernement. *« Christiane Taubira a montré que, lorsqu'on défend avec force des convictions, on est entendu et compris. Je suis partisan qu'on s'inspire de cette méthode*, prône M. Sueur. *Quand on défend quelque chose avec ce que Charles Péguy appelait* "un poil de chien mouillé", *on ne suscite pas l'adhésion. »*

Cela vaut pour la réforme du scrutin sénatorial. *« Je regrette que l'on n'ait pas retenu l'idée d'un rééquilibrage de la représentation des départements et des régions dans le collège électoral*, indique le sénateur du Loiret. *Le gouvernement intériorise le risque d'une censure du Conseil constitutionnel. Je me demande s'il n'est pas surévalué. »*

Autre sujet d'inquiétude, le prochain projet de loi sur la décentralisation. *« La crainte que j'ai, c'est qu'on soit tellement tributaire du plus petit dénominateur commun entre les associations d'élus et les défenseurs de toutes les strates que cela ne conduise au statu quo*, note M. Sueur. *Je me méfie d'une dérive où on aurait tellement de configurations à géométrie variable qu'on aurait du mal à s'y retrouver. Je voudrais une loi de décentralisation plus resserrée, qui ne parie pas seulement sur une géométrie floue. »*

Sur le cumul des mandats, M. Sueur met aussi en garde. *« Ce serait un échec de ne pas faire cette réforme. Si on doit prendre en compte les éléments récents, c'est-à-dire l'avis du Conseil d'Etat, que ce ne soit pas une manière de renoncer sans le dire. Il n'y a rien de pire. Nous nous sommes engagés à moderniser la vie politique. Il faut le faire. »*

C'est pourquoi M. Sueur souhaite, sur les sujets nécessitant une révision constitutionnelle, que le gouvernement s'engage. *« La bonne solution, c'est de faire un projet de loi constitutionnelle par sujet*, indique-t-il. *Chacun sera alors mis devant ses responsabilités et devra s'expliquer sur son refus de la modernisation. »* Sur tous ces textes, le gouvernement sait qu'il devra composer avec le Sénat.

> « Nous nous sommes engagés à moderniser la vie politique. Il faut le faire »
> **Jean-Pierre Sueur**
> sénateur (PS) du Loiret

Le président de la commission des lois est aussi sur un autre front. A l'initiative de l'UMP, le Sénat devait se saisir, jeudi 28 février, du projet de loi et du projet de loi organique portant application de l'article 11 de la Constitution. Ces deux textes, déposés par le gouvernement de François Fillon et adoptés à l'Assemblée nationale le 10 janvier 2012, ont pour objet de mettre en œuvre le référendum d'initiative partagée rendu possible par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008. Mais ils n'ont jamais été menés à leur terme.

« On peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles le groupe UMP présente soudainement ces projets de loi, relève M. Sueur. *Sans doute s'agit-il de mettre sur le devant de la scène l'idée du référendum au moment où l'on parle du mariage pour les personnes de même sexe. »* Quand bien même ces projets de loi seraient adoptés en l'état, ils demeureraient sans effet, les questions de société restant en dehors du champ de l'article 11.

La commission des lois a toutefois décidé de s'en saisir et de les amender pour les rendre plus opérationnels. *« Cet article 11, je ne l'ai pas voté, je ne suis pas sûr qu'il soit bien écrit, mais c'est la Constitution de la République française*, explique M. Sueur. *Comment pourrais-je expliquer qu'il ne faut pas faire de loi organique pour mettre en application un article qui figure dans la Constitution ? »* Le texte amendé et qui sera examiné en séance a été voté à la quasi-unanimité de la commission des lois ■

Patrick Roger

Phoca PDF